

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: L 5014
- Code du produit: 285138324
- Description: Acide acétique glacial, saturé avec chlorure de lithium

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
- Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

- Emploi de la substance / de la préparation: Solution électrolytique

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH
Dr.-Karl-Slevogt-Str. 1
82362 Weilheim
Germany

Kontakt: SI Analytics, Mainz
Tel. +49.(0)6131.66.5111

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds.si@xylem-inc.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

- 2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger: GHS02, GHS05, GHS07

- Mention d'avertissement: Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acide acétique

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: L 5014

(suite de la page 1)

- Mentions de danger:
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence:
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange

- Description: Mélange, composé des substances indiquées ci-après avec des additifs non dangereux:

- Composants dangereux:

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Numéro index: 607-002-00-6	acide acétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1A, H314	50-<90%
CAS: 7447-41-8 EINECS: 231-212-3	chlorure de lithium ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10-25%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Après inhalation:
 - Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
 - Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après contact avec la peau:
 - Laver abondamment à l'eau.
 - Enlever les vêtements contaminés.
 - Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
 - Protéger l'oeil intact.
 - Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:
 - Faire boire de l'eau aussitôt (2 verres à eau au maximum).
 - Ne pas provoquer de vomissements (danger de perforation).
 - Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés:
 - CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: L 5014

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
A des températures supérieures à 40 °C, les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
En cas d'incendie, des vapeurs corrosives et inflammables peuvent être libérées.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Diluer avec de l'eau et neutraliser (p. ex. avec de la soude liquide, de l'hydrogénocarbonate de sodium, du carbonate de calcium).
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Utiliser des appareils résistant aux solvants.
Éviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir loin des sources d'allumage et des surfaces chaudes.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
A des températures supérieures à 40 °C, les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Prévoir des sols résistant aux acides.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-19-7 acide acétique

VME Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10 ppm

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: L 5014

(suite de la page 3)

• 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - Au travail, ne pas manger ni boire.
 - Il est interdit de conserver des aliments dans le local de travail.
 - Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre combiné E-P2
- Protection des mains:
 - Gants de protection
 - Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
- Matériau des gants
 - Butylcaoutchouc
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm
 - Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|--|
| • Indications générales | |
| • Aspect: | |
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| • Odeur: | Piquante |
| • Changement d'état | |
| Point de fusion/point de congélation: | ca. 16 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 119 °C |
| • Point d'éclair | 40 °C (geschlossener Tiegel) |
| • Température d'inflammation: | 485 °C |
| • Propriétés explosives: | A des températures supérieures à 40 °C, les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. |
| • Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | 4,0 Vol % |
| Supérieure: | 17,0 Vol % |
| • Pression de vapeur à 20 °C: | 16 hPa |
| • Densité à 20 °C: | 1,09 g/cm ³ |
| • Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Entièrement miscible |
| • Coefficient de partage: n-octanol/eau: | -0,2 log POW (Eisessig) |
| • Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique à 20 °C: | 1,5 mm ² /s |

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: L 5014

(suite de la page 4)

• 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
A des températures supérieures à 40 °C, les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Heftige Reaktionen mit starken Alkalien und Oxidationsmitteln (z. B. Chrom(VI)-oxid, Chromschwefelsäure, Kaliumpermanganat, Natriumperoxid, Perchlorsäure, Phosphorhalide, Wasserstoffperoxid).
Réagit aux métaux non précieux en formant de l'hydrogène.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë
Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-19-7 acide acétique

Oral	LD50	3310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1060 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	11,4 mg/l, 4 h (rat) (IUCLID)

7447-41-8 chlorure de lithium

Oral	LD50	526 mg/kg (rat) (RTECS)
------	------	-------------------------

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Dommages sérieux ainsi que risque d'opacification de la cornée et de perte de la vue.
Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
En cas d'ingestion, forte brûlure de la cavité buccale et de la gorge ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: L 5014

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

64-19-7 acide acétique

EC50 47 mg/l, 24 h (Daphnia magna) (IUCLID)

LC50 75 mg/l, 96 h (Lepomis macrochirus) (IUCLID)

• 12.2 Persistance et dégradabilité La partie organique du mélange est facilement biodégradable.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Effet nocif possible par modification du pH.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

• Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
----------	--

20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
----------	--

20 01 14*	acides
-----------	--------

• Emballages non nettoyés:

• Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU

• ADR/RID, IMDG, IATA

UN2789

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR/RID

ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL

• IMDG, IATA

ACETIC ACID, GLACIAL

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: L 5014

(suite de la page 6)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR/RID



- Classe 8 Matières corrosives.
- Étiquette 8+3

• IMDG



- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8/3

• IATA



- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8 (3)

• 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID, IMDG, IATA II

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Marine Pollutant: Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemler: 83
- No EMS: F-E,S-C
- Segregation groups Acids
- Stowage Category A

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

• ADR/RID

- Quantités exceptées (EQ): E2
- Quantités limitées (LQ) 1 L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E2
- Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels D/E

- "Règlement type" de l'ONU: UN 2789 ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL, 8 (3), II

(suite page 8)

—FR—

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: L 5014

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- * Données modifiées par rapport à la version précédente